



## Montant des charges abusives

Par **morgan56**, le **15/03/2012 à 15:02**

Bonjour,  
Je suis locataire dans un bâtiment à 3 logements depuis 3 ans et 1/2 et récemment j'me suis rendu compte qu'il avait une différence de 15 euros en ma défaveur sur les charges entre locataires alors que celles ci ne comprennent que l'entretien de la cage d'escalier ,l'électricité de celle ci et l'eau (qui n'a qu'un seul compteur et donc divisé en 3 ) et qu'il doit y avoir équité sur le montants des charges .  
La question est jusqu'à quand je peux demander le remboursement ou déduction de l'excédant du montant de mes charges sachant que les propriétaires (couple marié ) en indivision , on divorcé y a un an et que c'est la femme qui est depuis propriétaire ?  
Merci

Par **edith1034**, le **15/03/2012 à 15:51**

5 ans en matière de loyers et charges  
pour tout savoir sur le bail  
<http://www.fbis.net/contratlocationvide.htm>

Par **alterego**, le **16/03/2012 à 00:37**

Bonjour,  
Equité... si votre logement est plus grand que les deux autres l'équité peut aussi faire que vous payiez un peu plus de charges que vos voisins.  
Cordialement